



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	35 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 20 mars 2019

Date d'affichage : 20 mars 2019

SEANCE DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit du mois de mars, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Effiat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Roland GANSOINAT (suppléant de Pascal ROUGIER), Fabien GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLÈRE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT

David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLÈRE

Absents représentés :

Josette BREYSSE, Jean-Claude PAPUT, Pascal ROUGIER, Éric GOLD

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Jean-Claude MOLINIER

Secrétaire de séance : Fabien GASTON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2019-43 : DISSOLUTION DE L'OFFICE CULTUREL NORD LIMAGNE :
CLOTURE DES COMPTES

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Le Vice-président expose que lors de l'assemblée générale extraordinaire le 29 janvier 2019, l'Office culturel Nord Limagne a décidé de sa dissolution.

Suite à la clôture des comptes, la situation financière fait apparaître un solde financier positif de 3 302,69 € que l'association va reverser à la Communauté de Communes Plaine Limagne.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (35 votes) :

- de prendre acte du compte-rendu de l'assemblée générale exceptionnelle de l'Office Culturel Nord Limagne, de la dissolution de l'association et de la clôture des comptes en découlant, qui devront être joints à la délibération,
- d'autoriser l'encaissement de la somme de 3 302,69 €,
- d'inscrire au budget 2019 la recette correspondante,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 21 avril 2019

Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

